



République Française  
Département du Haut-Rhin

Commune de VIEUX-THANN

**PROCES-VERBAL**  
**des délibérations du Conseil Municipal**  
**de VIEUX-THANN**

Séance ordinaire du 18 septembre 2019

L'an 2019 et le dix-huit septembre à 19 heures, le conseil municipal s'est réuni dans la salle Sainte-Odile, sur convocation régulière adressée à ses membres le 13/09/2019 par Monsieur Daniel NEFF, Maire en exercice, qui a présidé la séance.

**Présents** (13) : M. Daniel NEFF, Maire, Mmes Monique ARNAULT, Suzanne BARZAGLI, Mireille CHOJETZKI, Estelle GUGNON, Virginie HAGENMULLER, Marie-Brigitte WERMELINGER MM. Jean-Louis BIHR, René GERBER, Pascal GERBER, Philippe KLETHI, Jean-Claude SALLAND, François SCHERR.

**Procurations** (3) : Mme Catherine ALLIGNE à Mme Marie-Brigitte WERMELINGER, Mme Solange SCHNEIDER à M. Daniel NEFF, Maire, M. Raymond HAFFNER à M. Philippe KLETHI.

**Excusés** (5) : Mme Sylvie NIMIS-WEYBRECHT MM. Paul HUG, Bernard NIMIS, Jean-Marc SCHLEICHER, Thierry MURA.

**Absente** (1) : Mme Viviane STOEHR.

\*\*\*\*\*

A 19 heures, **Monsieur le Maire** :

- **salue** l'assemblée ;
- **salue** la presse ;
- **salue** l'auditrice ;
- **donne** lecture des procurations ;
- **ouvre** la séance ;
- **constate** que le quorum est atteint et que le Conseil peut valablement délibérer ;
- **demande** une minute de silence en mémoire de M. Michel JOLLY, adjoint au maire, décédé le 8 septembre 2019.

- 1 - **fixe l'ordre du jour comme suit** :

**SEANCE PUBLIQUE**

**POINT N° 1** : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 JUIN 2019

**POINT N° 2** : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DANS LE CADRE DU PACTE FISCAL ET FINANCIER AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THANN-CERNAY



- POINT N° 3 :** DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU GERPLAN 2019 POUR LA RESTAURATION DE MURETS DE PIERRES SECHES EN FORET DE VIEUX-THANN
- POINT N° 4 :** DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT AU TITRE DES AMENDES DE POLICE POUR L'INSTALLATION DE POTELETS HAUTE VISIBILITE, DE PANNEAUX DE POLICE ET D'AMENAGEMENT DE SECURITE AU PASSAGE PIETONS CAFE DU SOLEIL
- POINT N° 5 :** DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT AU TITRE DES AMENDES DE POLICE POUR L'INSTALLATION DE DEUX RADARS PEDAGOGIQUES ROUTE DE RODEREN ET ROUTE DE CERNAY
- POINT N° 6 :** DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT AU TITRE DES AMENDES DE POLICE POUR L'INSTALLATION DE DEUX PANNEAUX DE PRÉ SIGNALISATION DES PASSAGES A NIVEAUX ROUTE DE MULHOUSE
- POINT N° 7 :** PARTICIPATION POUR CONJOINT PAYANT AU REPAS DE NOËL DES AINES
- POINT N° 8 :** ACCUEIL D'UN APPRENTI AU SEIN DES SERVICES TECHNIQUES
- POINT N° 9 :** APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL : CREATION DE DEUX POSTES A DUREE DETERMINEE POUR LE RECRUTEMENT D'AGENT D'ENTRETIEN POUR LES BATIMENTS COMMUNAUX
- POINT N° 10 :** DECISIONS

DIVERS

- **2 désigne comme secrétaire de séance :** Mme Estelle GUGNON, adjointe au Maire, **et comme secrétaire auxiliaire de séance :** Mme Amélie SARA, directrice générale des services, assistée de Mme Mathilde LEGRAND, chargée de missions, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

\*\*\*\*\*

**POINT N° 1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 JUIN 2019**

(Réf. DE\_2019\_68)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 26 juin 2019.

**POINT N° 2 : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DANS LE CADRE DU PACTE FISCAL ET FINANCIER AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THANN-CERNAY**

(Réf. DE\_2019\_69)

Mme Suzanne BARZAGLI, adjointe, explique que le Conseil de Communauté a approuvé le pacte fiscal et financier 2015-2020, ainsi que les modalités de versement par la Communauté de Communes des fonds de concours.

Les conseils municipaux de chacune des 16 communes-membres ont approuvé les conventions particulières.

Il est rappelé que les fonds de concours peuvent être affectés au financement d'opérations d'équipement ou au financement des dépenses de fonctionnement liées à des équipements existants.



Les demandes de fonds de concours présentées par les communes sont soumises au Bureau de la Communauté de Communes, en vue d'un versement éventuel d'acomptes à hauteur de 80% sur les aides correspondantes.

Il appartient au préalable au Conseil Municipal d'arrêter les opérations présentées au titre des demandes de fonds de concours liées au pacte.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité, Mme Suzanne BARZAGLI ne participant pas au vote :

- **délibère** sur le tableau des opérations et leur plan de financement, se présentant comme suit :

**Fonds de concours section investissement - détail des opérations :**

<b><u>REFECTION DES RUES BERGER ANDRE ET CHARLES DE GAULLE</u></b> (Aménagements de sécurité de la traverse RD35/RD 35.1)	
COUT TOTAL HORS TAXES ESTIMATIF DE L'OPERATION	436 000€
PART FINANCEE PAR LA COMMUNE	218 000€
TOTAL FONDS DE CONCOURS SOLICITE	218 000€

<b><u>RESTRUCTURATION ET MISE EN CONFORMITE DE LA MAIRIE</u></b>	
COUT TOTAL HORS TAXES ESTIMATIF DE L'OPERATION	657 000 €
SUBVENTIONS	104 000 €
Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL)	
PART FINANCEE PAR LA COMMUNE	276 500 €
TOTAL FONDS DE CONCOURS SOLICITE	276 500 €

<b><u>AMENAGEMENTS SECURITAIRES ROUTE DE RODEREN</u></b> <b><u>CREATION DE TROTTOIRS (2<sup>EME</sup> TRANCHE)</u></b> (Aménagements sécuritaires Route de Roderen et création de trottoirs RD 35)	
COUT TOTAL HORS TAXES ESTIMATIF DE L'OPERATION	138 000 €
PART FINANCEE PAR LA COMMUNE	69 000 €
TOTAL FONDS DE CONCOURS SOLICITE	69 000 €

<b><u>MISE EN ŒUVRE DE CAMERAS DE VIDEO PROTECTION</u></b>	
COUT TOTAL HORS TAXES ESTIMATIF DE L'OPERATION	169 000 €
SUBVENTIONS	55 000 €
Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FSIL)	
PART FINANCEE PAR LA COMMUNE	57 000 €
TOTAL FONDS DE CONCOURS SOLICITE	57 000 €

<b><u>SIGNALETIQUE ET MOBILIER DE COMMUNICATION</u></b> (fourniture, pose et dépose de signalétique et mobilier de communication)	
COUT TOTAL HORS TAXES ESTIMATIF DE L'OPERATION	70 000 €
PART FINANCEE PAR LA COMMUNE	35 000 €
TOTAL FONDS DE CONCOURS SOLICITE	35 000 €



- **sollicite** de la Communauté de Communes, dans le cadre du règlement d'intervention des fonds de concours annexé au pacte fiscal et financier, l'attribution de fonds de concours de :
  - ✓ **218 000 € pour la réfection des rue Berger André et Charles de Gaulle,**
  - ✓ **276 500 € pour le restructuration et mise en conformité de la mairie**
  - ✓ **69 000 € pour des aménagements sécuritaires Route de Roderen – Création de trottoirs (2<sup>ème</sup> tranche)**
  - ✓ **57 000 € pour la mise en œuvre de caméras de vidéo-protection**
  - ✓ **35 000 € pour la signalétique et le mobilier de communication**

Soit un total de demande de fonds de concours de **655 500 €** pour 1 311 000 € de dépenses.

**POINT N° 3 : DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU GERPLAN 2019 POUR LA RESTAURATION DE MURETS DE PIERRES SECHES EN FORET DE VIEUX-THANN**

(Réf. DE\_2019\_70)

M. Philippe KLETHI, conseiller délégué, indique que dans le cadre du GERPLAN 2019 de la Communauté de Communes (poursuite du programme 2018), un dossier doit être déposé pour le projet de restauration de murets de pierres sèches en forêt de Vieux-Thann.

Comme en 2018, la somme de 15 000€ TTC est inscrit au budget 2019. Le Département du Haut-Rhin subventionne le projet qui consiste à réaliser 20 mètres linéaires supplémentaires au coût de 610 € le mètre linéaire pour un montant total maximum de 12 500 € HT.

Après délibération le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **décide** de poursuivre le projet ;
- **sollicite** les subventions afférentes ;
- **dit** que les crédits sont à prélever du BP 2019, chapitre 21, article 2128.

*Mme Amélie SARA, DGS, précise qu'il s'agit de la dernière tranche du marché public qui s'achève juillet 2020.*

*Mme Suzanne BARZAGLI préconise la relance d'un marché en 2020 avec la même enveloppe budgétaire.*

**POINT N° 4 : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT AU TITRE DES AMENDES DE POLICE POUR L'INSTALLATION DE POTELETS HAUTE VISIBILITE, DE PANNEAUX DE POLICE ET D'AMENAGEMENT DE SECURITE AU PASSAGE PIETONS CAFE DU SOLEIL**

(Réf. DE\_2019\_71)

Mme Suzanne BARZAGLI, adjointe, expose que la création d'aménagements de sécurité route d'Aspach (RD103), entre le giratoire de la gendarmerie et la piscine intercommunale, est devenue nécessaire. Il s'agit de sécuriser l'approche du passage piétons à la hauteur du Café du soleil, densément fréquenté par les collégiens et lycéens qui cheminent entre leur établissement de Thann et la gare Tram/Train de Vieux-Thann.

Le dispositif prévu se compose d'un aménagement d'îlots en résine gravillonnée de part et d'autre du passage dans le but de créer un rétrécissement visuel de la chaussée (chaussée de plus de 8 mètres de



large). Ces îlots sont complétés par 4 potelets PMR de haute visibilité fixés sur le trottoir, de part et d'autre du passage.

Enfin, de la signalisation de police horizontale (ligne continue jaune, pose de signaux au sol représentant le panneau d'indication) et verticale parachèvent le projet.

Après délibération le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **adopte** le plan de financement prévisionnel ci-dessous:

Dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
Aménagements de sécurité route d'Aspach (RD103) : potelets PMR de haute visibilité	3 775 €	Département	566,25 €	15%
		Commune	3 208,75 €	85%
<b>TOTAUX</b>	<b>3 775 €</b>		<b>3 775 €</b>	<b>100 %</b>

- **autorise** le Maire à solliciter une subvention auprès du département.

*M. le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de prise en charge de ce dispositif avec la ville de Thann avait été évoquée mais cette dernière n'a pas donné suite.*

**POINT N° 5 : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT AU TITRE DES AMENDES DE POLICE POUR L'INSTALLATION DE DEUX RADARS PEDAGOGIQUES ROUTE DE RODEREN ET ROUTE DE CERNAY**

*(Réf. DE\_2019\_72)*

Mme Suzanne BARZAGLI, adjointe, explique que la commune a lancé, depuis 2017, le projet d'installation de caméras de vidéo-protection aux entrées et sorties de la commune en continuité avec les villes voisines qui en sont déjà pourvues.

Au sein des différents dispositifs, il est projeté d'incorporer des caméras dans les deux radars pédagogiques, route de Cernay et route de Roderen. Il s'agit de sécuriser l'approche du centre-ville, route de Cernay et l'entrée de Vieux-Thann, route de Roderen, et prévenir les excès de vitesse.

Après délibération le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **adopte** le plan de financement prévisionnel ci-dessous:

Dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
Radars pédagogiques	34 848 €	Département	13 939,2 €	40 %
		Commune	20 908,8 €	60 %
<b>TOTAUX</b>	<b>34 848 €</b>		<b>34 848 €</b>	<b>100 %</b>

- **autorise** le Maire à solliciter une subvention auprès du département.



**POINT N° 6 : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT AU TITRE DES AMENDES DE POLICE POUR L'INSTALLATION DE DEUX PANNEAUX DE PRE SIGNALISATION DES PASSAGES A NIVEAUX ROUTE DE MULHOUSE**

(Réf. DE\_2019\_73)

Mme Suzanne BARZAGLI, adjointe, indique que par courrier du 31 juillet 2018, la préfecture a demandé à toutes les communes du département de réaliser un diagnostic des passages à niveau sur leur ban communal.

La ville l'avait déjà réalisé en 2008.

La ville, en partenariat avec la DDT du Haut-Rhin, a réalisé le diagnostic. Il convient désormais d'améliorer la signalisation du passage à niveau 16 (PN 16) qui se trouve rue de la Paix, sur les bases du rapport d'inspection réalisé par la DDT, le 27 mars 2019. Il s'agit de sécuriser l'approche du PN 16 en bordure de la route nationale 66.

Le dispositif prévu se traduit par l'installation de deux panneaux de pré signalisation en bordure et dans les deux sens de circulation de la RN 66.

Après délibération le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **adopte** le plan de financement prévisionnel ci-dessous:

Dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
Panneaux de pré signalisation PN	1516 €	Département	151,6 €	10 %
		Commune	1 364,4 €	90 %
<b>TOTAUX</b>	<b>1 516 €</b>		<b>1516 €</b>	<b>100 %</b>

- **autorise** le Maire à solliciter une subvention auprès du département.

**POINT N° 7 : PARTICIPATION POUR CONJOINT PAYANT AU REPAS DE NOËL DES AINES**

(Réf. DE\_2019\_74)

M. le Maire explique que, comme chaque année, il convient de fixer le tarif de la participation pour conjoint payant pour la fête de Noël des Aînés qui se déroulera le dimanche 8 décembre 2019 à la salle polyvalente.

Les personnes âgées de 67 ans et plus résidant à Vieux-Thann sont invitées par la commune. Tout autre accompagnateur est « conjoint payant ».

Après délibération le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **maintient** le tarif à 26 euros.

**POINT N° 8 : ACCUEIL D'UN APPRENTI AU SEIN DES SERVICES TECHNIQUES**

(Réf. DE\_2019\_75)

M. le Maire explique que la Ville souhaite réitérer son expérience en embauchant un apprenti au sein des services techniques. Il s'agit d'un CAP Travaux Paysagers en deux années pour optimiser les services paysagers et permettre aux agents de transmettre leur savoir-faire.

L'apprentissage permet d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui.

L'apprenti percevra 27% du SMIC la première année et 39% du SMIC la deuxième.

En outre, le maître d'apprentissage peut bénéficier d'une bonification sur le traitement indiciaire de dix points maximum par mois.

Si l'apprenti est mineur il convient de délibérer sur les travaux réglementés. La dérogation aux travaux réglementés en vue d'accueillir des jeunes mineurs âgés d'au moins 15 ans et moins de 18 ans en formation professionnelle permet au conseil d'autoriser l'utilisation de certaines machines en principe interdites, par exemple. La commune a déjà délibéré sur les travaux réglementés en date du 11 juillet 2018.

A l'appui de l'avis favorable du Comité Technique, institué auprès du Centre de Gestion du Haut-Rhin, il revient au Conseil municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage.

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la Loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail ;

**VU** le Décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public et le Décret n° 2018-1347, 28 décembre 2018 revalorisant de la rémunération de l'apprenti pour les contrats conclus à compter du 1er janvier 2019 ;

**VU** le Décret n°93-162 du 2 février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial ;

**VU** l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion du Haut-Rhin n°APP2019.4 du 11 septembre 2019.

Après délibération le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **décide** le recours au contrat d'apprentissage ;
- **autorise** le recrutement ;
- **décide** de conclure dans les meilleurs délais, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :



Service	Nombre de poste	Diplôme préparé	Durée de la Formation
SERVICES TECHNIQUES	1	CAP TRAVAUX PAYSAGERS	2 ANS

- **dit** que les crédits nécessaires seront prélevés du BP 2019 et suivants ;
- **accorde** une bonification indiciaire au maître d'apprentissage ;
- **autorise** le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

**POINT N° 9 : APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL :  
CREATION DE DEUX POSTES A DUREE DETERMINEE POUR LE RECRUTEMENT D'AGENT D'ENTRETIEN POUR LES  
BATIMENTS COMMUNAUX**

(Réf. DE\_2019\_76)

- Création de deux postes à durée déterminée pour le recrutement d'agents d'entretien pour les bâtiments communaux

M. le Maire expose que le marché de nettoyage qui nous lie à une entreprise de prestation de nettoyage arrive à échéance à la fin septembre 2019.

Pour pallier à la fin du marché et en attendant d'en relancer un courant 2020, une fois les travaux de la mairie terminés, il convient de recruter deux agents.

Les deux agents recrutés temporairement, pour respectivement 35 heures et 29 heures, auront pour missions :

- Le nettoyage des bâtiments communaux (salle polyvalente, mille-club, club-house, Sapinette, centre technique, Ste-Odile, WC public aire de jeux, écoles, pompiers)

Au terme du 1<sup>er</sup> de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, la collectivité peut recruter des agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois, renouvelable pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Il est proposé de recruter à effet du 1<sup>er</sup> octobre 2019 et pour huit mois deux agents contractuels par référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique territorial. Les agents bénéficieront d'une indemnité dans le cadre du RIFSEEP, groupe des Adjoints techniques territoriaux, ainsi que d'une gratification de fin d'année correspondant à leur profil.

Après délibération le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **adopte** la délibération type suivante :

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires;

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34 ;

**VU** le budget de la commune ;





VU le tableau des effectifs de la commune ;

**DECIDE :**

**Article 1er :**

À compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019, sont créés deux postes temporaires d'agent d'entretien relevant du grade d'agent technique territorial au 1<sup>er</sup> échelon respectivement pour 35 heures et 29 heures.

Ce poste comprend, de façon non exhaustive le nettoyage des bâtiments communaux (salle polyvalente, mille-club, club-house, Sapinette, centre technique, Ste-Odile, WC public, aire de jeux, écoles, pompiers)

**Article 2 :**

Le Maire est chargé de procéder au recrutement d'un agent sur le poste et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et règlementaires en vigueur. Le contrat pourrait être conclu pour une durée de huit mois à effet du 1<sup>er</sup> octobre 2019. Le contrat pourrait s'interrompre sur demande de l'une des parties avec un préavis de deux mois.

**Article 3 :**

L'autorité territoriale est chargée de procéder à la déclaration de création de poste auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires seront à prélever du BP 2019 et suivants, budget principal, chapitre 012 frais de personnel.

**POINT N° 10 : DECISIONS**

*(Réf. DE\_2019\_77)*

Le Conseil Municipal entérine les décisions prises par Monsieur le Maire, dans le cadre des délégations données par délibérations du Conseil Municipal en date du 20 juin 2014, aux termes des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

- Décision n° 02/19 : Décision portant attribution du marché « Aménagement de sécurité traverse RD35/RD35.1 – Rues Charles de Gaulle/Berger André et réfection de trottoir RD35 –Route de Roderen » à la Sté LINGELHELD TP SAS à 68127 SAINTE-CROIX-EN-PLAINE, pour un montant s'élevant à 675 000.65€ H.T. soit 810 000.78€ T.T.C.
- Décision n° 03/19 : Décision portant attribution des lots du marché « Restructuration et mise en sécurité de la Mairie » à :
  - **lot n°1 « DEMOLITIONS/GROS-ŒUVRE »** : à la société DEGANIS SAS, 4 Rue des Gaulois – 68390 SAUSHEIM pour un montant de 39 011,80 € H.T, soit 46 814,16 € T.T.C
  - **lot n°2 « MENUISERIE EXTERIEURE ALIMINIUM »** : à la société HIRTH SARL à 68780 SENTHEIM pour un montant offre de base de 97 150,97 € H.T, soit 116 581,16 € T.T.C
  - **lot n°4 « CLOISON-ISOLATION-FAUX-PLAFOND »** : à la société SOMEGYPS SARL à 70400 HERICOURT pour un montant offre de base de 65 877,00 € H.T, soit 79 052,40 € T.T.C.
  - **lot n°6 « CARRELAGE-FAÏENCE »** : à la société MULTISOL à 68000 COLMAR pour un montant offre de base de 18 065,80 € H.T, soit 21 678,96 T.T.C



- **lot n°7 « REVETEMENT DE SOLS »** : à la société MULTISOL à 68000 COLMAR pour un montant offre de base de 13 998,00 € H.T, soit 16 797,60 € T.T.C.
  - **lot n°8 « PEINTURE »** : à la société DANNY DECOR SARL à 68260 KINGERSHEIM pour un montant offre de base et option de 25 226,00 € H.T, soit 30 271,20 € T.T.C.
  - **lot n°9 « ELECTRICITE-CF »** : à la société OMNI, Parc d'Activités pays Thann-Cernay à 68700 ASPACH-LE-HAUT pour un montant offre de base et option de 100 781,50 € H.T, soit 120 937,80 € T.T.C.
  - **lot n°10 « CHAUFFAGE-VENTILATION-SANITAIRE »** : à la société LABEAUNE à 68280 SUNDHOFFEN pour un montant offre de base et option de 110 700,51 € H.T, soit 132 840,61 € T.T.C.
- Décision n° 04/19 : Décision portant attribution du lot n° 11 « Mise en conformité ascenseur » du marché « Restructuration et mise en sécurité de la Mairie » à la Sté SARL FELLER INDUSTRIE à 68360 SOULTZ pour un montant de 8 646.50 € H.T., soit 10 375.80 € T.T.C.
  - Décision n° 05/19 : Décision portant modification en cours du marché à procédure adaptée « Mise en œuvre de caméras de vidéo protection » avec la Sté INEO INFRACOM SNC à 21603 LONGVIC pour les prestations supplémentaires d'un montant de 6 319.40 € H.T. soit 7 583.28 € T.T.C., introduisent un pourcentage d'écart de 4.3%. Le nouveau montant du marché est de 153 689.30€ H.T. soit 184 427.16 € T.T.C.
  - Décision n° 06/19 : Décision portant attribution de l'accord-cadre à bons de commandes « Fourniture, pose et dépose de signalétique et mobiliers de communications » à la Sté SIGNAUX GIROD SA à 39401 MOREZ.
- **Décisions concernant les concessions au cimetière**
- Accord pour le renouvellement au nom de la famille de M. Henri RUMMELHARDT de la concession de tombe, pour quinze ans, à compter du 10 octobre 2018.
  - Accord pour le renouvellement au nom de la famille de Mme Paulette STOESEL de la concession de tombe, pour quinze ans, à compter du 28 août 2019.
  - Accord pour le renouvellement au nom de la famille de M. Francesco BATTAGLIA de la concession de tombe, pour trente ans, à compter du 03 septembre 2019.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Prochain conseil municipal le mercredi **30 octobre 2019 à 19h00 à la Salle Ste-Odile, 2 A rue de Gascogne.**

La fête de Noël des Aînés aura lieu le dimanche 8 décembre 2019.

*Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire remercie les participants et lève la séance publique à 19 heures 20 minutes.*

\*\*\*\*\*